



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 73136

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dernières statistiques concernant les violences scolaires. Le Gouvernement vient récemment d'annoncer une diminution des agressions à l'école. Une telle conclusion paraît contestable. En effet, en début d'année, une note des renseignements généraux faisait état d'une croissance significative des violences scolaires en Ile-de-France. Parallèlement, les chiffres officiels du ministère de l'intérieur mettent en lumière une forte augmentation des crimes et délits, tout particulièrement chez les jeunes de moins de treize ans. Dans ce contexte, il apparaît pour le moins étonnant que l'école soit épargnée par cette montée de la délinquance. Les statistiques de l'éducation nationale sont donc minorées par plusieurs éléments : environ 2 300 établissements n'ont pas pour l'instant répondu au questionnaire de recensement. D'autre part, certaines victimes, notamment de viols, n'osent pas témoigner publiquement de peur de subir des représailles. Enfin, malheureusement, divers incidents se banalisent et ne font plus l'objet d'un signalement. Il lui demande de bien vouloir lui fournir tous les éléments démontrant une réelle baisse des violences en milieu scolaire.

Texte de la réponse

La question posée mérite que soient apportées quelques précisions sur le logiciel Signa. Tout d'abord, concernant les taux de participation des établissements et des circonscriptions au recensement des phénomènes de violence, il convient de préciser que pour la première fois il est demandé à tous les établissements et à toutes les circonscriptions du premier degré de se connecter à Signa même s'ils n'ont aucun incident à déclarer. Obtenir 70 % de taux de participation dès la première période (septembre-octobre 2001) est une réussite quand on sait que les taux de réponse dans les enquêtes précédentes n'atteignaient pas les 50 % de taux de participation. On peut d'ailleurs penser que les établissements et les circonscriptions qui n'ont pas répondu sont plutôt ceux qui n'avaient rien à signaler. En tout état de cause, pour rendre nos statistiques encore plus précises, nous souhaitons que les taux de participation se rapprochent des 100 %. La deuxième précision concerne le fait que certains incidents ne faisaient plus l'objet de signalements. Le logiciel Signa recense tous les incidents qui sont pénalement répréhensibles, qui ont fait l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou aux services sociaux des conseils généraux. Cela dit, le logiciel présente une nomenclature de 17 types d'incidents différents qui recouvrent un large champ de la violence pouvant exister en milieu scolaire. Par contre, il n'a pas paru pertinent de faire, au niveau national, une comptabilisation de ce qui peut être considéré comme de l'indiscipline (bousculades dans la cour ou le couloir, bavardages incessants, regards provocateurs...). Ces petits incidents, pris individuellement ne présentent pas de grande gravité, mais ils peuvent certes, par leur répétition au quotidien, dégrader le climat d'un établissement. C'est pourquoi il est demandé aux établissements d'en assurer le suivi et surtout de veiller à mettre en place les actions permettant de les prévenir. Enfin, concernant les actes graves qui ne seraient pas signalés de peur des représailles, des actions sont menées dans les établissements pour libérer la parole et aider les victimes à s'exprimer (groupes de paroles, cellules d'aide...). Des interventions conjointes avec des partenaires compétents permettent aussi d'informer les élèves et ainsi de les aider à dire certaines violences qu'ils ont pu subir (notamment dans les cas de racket ou de

violences sexuelles). Cela dit, le logiciel Signa ne permet pas aujourd'hui d'analyse comparative puisque cet outil n'a été mis en place qu'à la rentrée de septembre 2001. Il faudra effectivement attendre d'avoir un peu de recul pour faire une analyse de l'évolution des situations. Lorsque le premier ministre et le ministre de l'éducation nationale, le 30 janvier dernier, ont formulé le constat d'une amélioration de la situation dans certains départements, ils s'appuyaient sur d'autres sources d'information, telles que les remontées quotidiennes des recteurs et les chiffres fournis par certaines inspections académiques qui disposaient déjà d'observatoires de la violence en milieu scolaire avant la mise en place de Signa. Quant à la note des renseignements généraux qui ferait état d'« une croissance significative des violences scolaires en Ile-de-France », on peut constater que cette note n'a jamais été confirmée par le Préfet de police et que, bien au contraire, la préfecture de police a enregistré, dans l'académie de Paris, une baisse de 16,8 % des faits recensés le 1er trimestre 2001-2002 par rapport au 1er trimestre 2000-2001. En tout état de cause, il ne convient pas de comparer l'évolution des faits de délinquance en général avec ce qui se passe dans les établissements scolaires qui, grâce à toute une série d'actions mises en place et à la grande vigilance des personnels, parviennent à mieux lutter contre la violence et surtout à mieux la prévenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73136

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 820

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1677